

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

**CREST**

Séance du 3 novembre 2025

# SOMMAIRE

## Introduction – éléments de contexte économique

*Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte*

*Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants*

*Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique locale*

*Contexte des finances locales*

*Les mesures qui pourraient figurer dans la loi de finances pour 2026*

## 1. Les recettes de fonctionnement de la commune

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

## 2. Les dépenses de fonctionnement de la commune

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

2.3 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

## 3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

3.2 La solvabilité de la commune

## 4. Les investissements de la commune

4.1 Epargne brute et nette de la commune

4.2 Dépenses d'équipement

## 5. Budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de transport

5.1 Budget de l'eau

5.2 Budget de l'assainissement

5.3 Budget transport

5.4 Budget Réseau de chaleur centre ville

## **Introduction**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de 3 500 habitants et plus doivent présenter, dans les deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce document retrace les engagements pluriannuels de la collectivité ainsi que la structure et la gestion de sa dette. Il fait l'objet d'un débat en conseil municipal, dans les conditions prévues par l'article L.2121-8 du CGCT, et donne lieu à une délibération spécifique constatant qu'il a bien eu lieu.

Enfin, le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

## Un contexte économique, financier et politique incertain

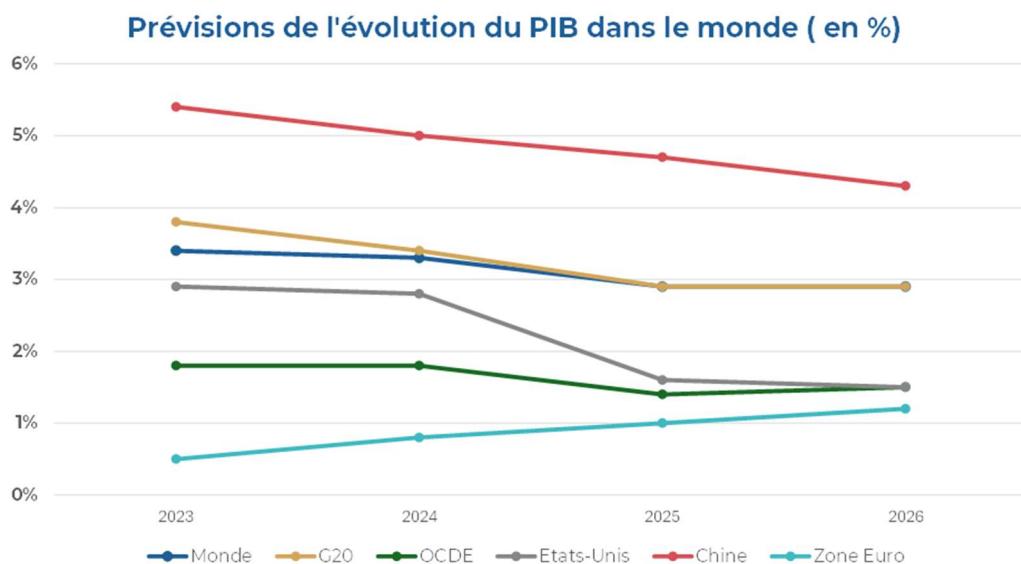
### *Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte*

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Les trajectoires régionales demeurent contrastées : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026. Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le climat d'incertitude économique à moyen terme.



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2025

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de **+0,6 % en 2025** et de **+1 % en 2026**.

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

#### *Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants*

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée.

En France, l'inflation est revenue sous le seuil de **2 %** à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ **+1 %**, qui remonterait à **+1,4 %** en **2026**.

### **POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE**

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	<b>1,6</b> 0,5	<b>1,1</b> 0,0	<b>0,6</b> - 0,1	<b>1,0</b> - 0,2	<b>1,2</b> - 0,1
IPCH	<b>5,7</b> 0,0	<b>2,3</b> 0,0	<b>1,0</b> - 0,3	<b>1,4</b> - 0,2	<b>1,8</b> - 0,1
IPCH hors énergie et alimentation	<b>4,0</b> 0,0	<b>2,3</b> 0,0	<b>1,9</b> 0,1	<b>1,7</b> - 0,1	<b>1,6</b> - 0,2
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	<b>7,3</b> 0,0	<b>7,4</b> 0,0	<b>7,6</b> - 0,2	<b>7,7</b> - 0,1	<b>7,4</b> 0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de mars 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 28 février 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

Sources : Insee pour 2023 et 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 mai 2025, non publiés lors de la finalisation de l'exercice de prévision Eurostat), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2025).

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

#### *Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale*

Le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque centrale européenne a porté ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement vers 3 % fin 2024. Les marchés anticipent un retour autour de **2 %** en 2025, sous réserve d'une conjoncture stable.

Les taux longs demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de **3 %** pour l'OAT à 10 ans. Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publics en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.

#### *Les dynamiques récentes des finances locales*

Le dernier rapport de la Cour des comptes souligne une situation contrastée des finances locales françaises.

En 2024, les recettes se sont établies à 258,2 Mds €, en progression de **+2,7 %** par rapport à 2023, contre **+3,4 %** l'année précédente. Cette décélération s'explique principalement par le ralentissement de la dynamique fiscale. D'un côté, les **impôts directs ont continué de croître, portés par la revalorisation des bases indexées sur l'inflation** (+3,9 % en 2024 après +7,1 % en 2023). De l'autre, la TVA, qui constitue la principale recette fiscale des EPCI, est demeurée quasi stable en 2024, freinant ainsi la progression globale des recettes.

**Les dépenses, quant à elles, poursuivent une dynamique plus soutenue.** Elles atteignent 220 Mds € en 2024, en hausse de **+4,1 %** sur un an. Le bloc communal enregistre la progression la plus marquée (+4,8 %), tirée avant tout par la hausse de la masse salariale. Les charges de personnel représentent le premier poste budgétaire des communes.

Cette évolution divergente entre recettes et dépenses fragilise l'épargne des collectivités. Le taux moyen d'épargne brute s'élève à 14,6 % en 2024, en baisse de -7,5 % par rapport à 2023, soit une perte globale estimée à 1,8 Md €, pour un montant total de 37,7 Mds €. L'épargne nette s'établit à 20,7 Mds €, en recul de -8,9 %.

Malgré ce repli, l'investissement reste dynamique. Celui-ci est porté par plusieurs facteurs : le cycle électoral, le financement de la transition énergétique et écologique, ainsi que les compétences nouvelles, en particulier dans le domaine des transports pour les régions.

Toutefois, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir la croissance des dépenses d'équipement. Le taux d'autofinancement chute de manière notable, passant de 76,4 % en 2022 à 64 % en 2024. Pour combler cet écart, les collectivités ont eu recours à un endettement accru, portant l'encours de dette à 194,5 Mds € en 2024. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans, niveau globalement maîtrisé mais qui masque des disparités importantes.

Ces disparités sont particulièrement visibles entre strates de collectivités. Les communes affichent un taux d'épargne brute de 14,6 %, tandis que celui des EPCI atteint 19,7 %. Toutefois, au sein du bloc communal, le nombre de collectivités présentant une épargne nette négative et une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est en augmentation. Globalement, la situation du bloc communal demeure favorable, mais certains signaux appellent à la vigilance.

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquent de peser sur leurs équilibres budgétaires.

### *Les mesures qui pourraient figurer dans la loi de finances pour 2026*

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, attendu à l'automne, s'inscrit dans un contexte politique et budgétaire particulièrement tendu.

L'ancien Premier ministre François Bayrou a engagé la responsabilité du Gouvernement lors d'un vote de confiance le lundi 8 septembre, qu'il n'a pas obtenu de l'Assemblée nationale.

Il avait présenté en juillet un plan d'économies, destiné à réduire le déficit public de **5,4 % du PIB en 2025 à 4,6 % en 2026**, soit un effort global de **43,8 Mds €**. Celui-ci combinait 14 Mds € de recettes supplémentaires et 30 Mds € d'économies, réparties entre l'État, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales.

La contribution de ces dernières était estimée par le Gouvernement à **5,3 Mds € en 2026** (hors hausse du taux employeur CNRACL déjà votée en LFI 2025). Elle reposait sur plusieurs mesures touchant les collectivités locales.

- **La reconduction et le renforcement du DILICO :** le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, doté de 1 Md € en 2025, serait reconduit et porté à 2 Mds € en 2026. Le mécanisme resterait fondé sur une mise en réserve conjoncturelle prélevée sur les douzièmes de fiscalité, plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités contributrices. Les modalités de ciblage et de plafonnement seront précisées dans le PLF.
- **Le maintien de l'enveloppe de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 27,4 Mds €** pour le bloc communal et les départements, ce qui pourrait accentuer les écrêtements de la dotation forfaitaire pour certaines communes.

- **Le décalage de versement du FCTVA aux EPCI.** Les intercommunalités reviendraient au calendrier de versement de droit commun (en année N+1). En parallèle, une baisse de 200 M€ en autorisations d'engagement est prévue sur la **dotation d'investissement**.
- **La minoration des variables d'ajustement** à hauteur de 500 M€ qui toucherait notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
- **La réduction de la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels.**
- **L'écrêtement des fractions de TVA** à hauteur de 700 M€ en 2026, avant leur reprise d'indexation sur la dynamique nationale de TVA à compter de 2027.

En dehors du PLF, plusieurs mesures déjà actées ou à venir auraient également un impact direct sur les budgets locaux en 2026 :

- la **hausse du taux employeur de la CNRACL** de +3 points au 1<sup>er</sup> janvier 2026, inscrite dans une trajectoire lissée jusqu'en 2028 ;
- l'**indexation des valeurs locatives cadastrales**, prévue à l'article 1518 bis du CGI, estimée à environ +1,3 % (référence IPCH de novembre à novembre).

Le degré d'incertitude politique ne permet pas, à ce stade, d'affirmer que ces annonces figureront dans le projet de loi de finances pour 2026.

Elles doivent, en revanche, conduire les décideurs locaux à une grande vigilance dans l'élaboration de leur budget, dans l'attente de la présentation d'un projet de loi de finances dont le calendrier est lui-même incertain.

## 1. Les recettes de fonctionnement de la commune

### 1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.

Pour 2026 le produit fiscal de la commune est estimé à 5 401 610 € soit une évolution de 1 % par rapport à l'exercice 2025.

**Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune**

Année	PREVISION CA2025	PREVISION BP2026	2025->2026 %
Taxes foncières et d'habitation	5 348 129 €	5 401 610 €	1 %
Reversement EPCI (attribution de compensation)	1 499 508 €	1 499 500 €	0 %
Autres ressources fiscales (*)	626 642 €	631 000 €	0,7 %
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>7 474 279 €</b>	<b>7 532 110 €</b>	<b>0,77 %</b>

(\*) Taxe additionnelle aux droits de mutation à titres onéreux (DMTO) taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Pour la 30ème année consécutive, il serait proposé que les taux de la fiscalité locale soient maintenus pour 2026, soit :

**16,48 %** -Taxe d'habitation (TH). S'applique seulement sur les résidences secondaires.

**33,47 %** - Taxe Foncier Bâti (TFB)

**48,17 %** - Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)

La hausse probable des recettes liées à la fiscalité directe sera liée uniquement à la dynamique fiscale selon le PLF 2026.

## **1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal**

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 2 132 000 € en 2026. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci. La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué pour financer la péréquation entre territoires et participer au redressement des comptes publics de l'Etat, a réduit son montant, voire supprimé son bénéfice pour certaines communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

### **Évolution des montants de Dotation globale de fonctionnement**

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Dotation forfaitaire	686 454 €	690 000 €	0,52 %
Dotation Nationale de Péréquation	153 706 €	154 000 €	0,19 %
Dotation de Solidarité Rurale	1 287 735 €	1 288 000 €	+0,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 127 895 €</b>	<b>2 132 000 €</b>	<b>+0,19 %</b>

### ***Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)***

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant de prélèvement ou de versement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI et les communes en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) puis entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Contribution FPIC	79 312 €	75 000 €	-5,44 %
Attribution FPIC	129 967 €	130 000 €	0,03 %
<b>Solde FPIC</b>	<b>50 655 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>+8,58 %</b>

## 1.2 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

Tableau hors produits exceptionnels (\*)

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Impôts / taxes	7 474 279 €	7 532 110 €	0,77 %
Dotations, Subventions ou participations	2 615 472 €	2 628 299 €	0,49 %
Autres Recettes d'exploitation	711 777 €	686 006 €	-3,62 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>10 801 528 €</b>	<b>10 846 415 €</b>	<b>+0,42 %</b>

(\*) les produits exceptionnels sont constitués le plus souvent des recettes de cessions de biens communaux. En 2025 : 237 648 €.

**Dotations, Subventions ou participations.** Le montant prévisionnel des recettes « Dotations, Subventions ou participations » en 2025 anticipait une augmentation de 9,14 % en 2025 du fait du dispositif FRR. En réalité la hausse anticipée ne s'est pas concrétisée du fait de la complexité des calculs liés au dispositif, en dépit des annonces encourageantes de la ministre Dominique Faure.

**Autres recettes d'exploitation.** Concernant les recettes d'exploitation, un travail approfondi sur la situation des concessions est mené. Le service culture, en particulier le Centre d'art, a contribué de manière exceptionnelle en 2025 par ses expositions à la dynamique du produit. Au titre des variations, est à noter également la fin de la refacturation au CCAS des frais liés aux factures de gaz (prise en charge directe par le CCAS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025).

## 2. Les dépenses de fonctionnement de la commune

### 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion évolueraient de 0,91 % entre 2025 et 2026.

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Charges à caractère général	2 477 473 €	2 545 306 €	2,74 %
Autres charges de gestion courante	1 492 334 €	1 460 650 €	-2,12 %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>3 969 807 €</b>	<b>4 005 956 €</b>	<b>0,91 %</b>

La commune poursuit une démarche de maîtrise de coûts, tout en gardant un niveau de prestation élevé. La prévision 2026 se situe à un niveau quasi stable (+0,91 %) en particulier si l'on considère la part significative des charges « exogènes » (issues de décisions ou de circonstances extérieures à la collectivité, comme l'inflation).

Parmi les éléments notables :

- Stabilité du marché des assurances après une forte hausse de + 45.34 % en 2025 ;
- Poursuite pour la deuxième année du programme OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'habitat), avec des financements de l'ANAH. Ces dépenses initiées en 2025 sont prévues sur une période de 3 ans pour animer l'opération (des dépenses d'investissement sont aussi à considérer pour l'OPAH) ;
- Une approche toujours prudente des prévisions de dépenses de combustibles en 2026 ;
- Approche maîtrisée des dépenses d'entretien en matière de patrimoine (voirie et bâtiment) ;
- Réduction des frais de transport des élèves du groupe scolaire A. Pierjean à compter de septembre 2026 avec la nouvelle salle de restauration ;
- les autres charges de gestion courante (SDIS, médiathèque, prévention spécialisée) sont prévues stables après avoir augmenté entre 2024 et 2025. La subvention au CCAS est prévue à 350 k€.

## 2.2 Les charges de personnel

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Rémunération titulaires	2 006 507 €	2 030 000 €	1,17 %
Rémunération non titulaires	703 619 €	730 000 €	3,75 %
Autres Dépenses	2 525 840 €	2 545 400 €	0,77 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>5 235 966 €</b>	<b>5 305 400 €</b>	<b>1,33 %</b>

La masse salariale est stable. Certaines charges exogènes sont prévues en augmentation notamment la CNRACL, l'incidence de l'évolution par ancienneté de la masse salariale « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issues du déroulement de carrière des agents ainsi que des besoins en recrutement de personnel (ponctuels ou plus durables), la hausse de la participation employeur à la mutuelle santé du personnel.

## 2.3 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Charges de gestion	3 969 807 €	4 005 956 €	0,91 %
Charges de personnel	5 235 966 €	5 305 400 €	1,33 %
Atténuation de produits	404 764 €	401 000 €	-0,93 %
Charges financières	205 143 €	190 000 €	-7,4 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 815 680 €</b>	<b>9 902 356 €</b>	<b>0,88 %</b>

### 3. L'endettement de la commune

#### 3.1 L'évolution de l'encours de dette

Année	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026	2025->2026 %
Emprunt Contracté	850 000 €	850 000 €	0 %
Intérêt de la dette	205 143 €	190 000 €	-7, 38 %
Capital Remboursé	1 250 250 €	1 190 000 €	-4, 82 %
Annuité	1 455 393 €	1 380 000 €	-5, 18 %
Encours de dette au 31 dec.	9 260 000 €	8 920 000 €	-3,7 %

**Evolution du montant et de la structure de la dette :** Le désendettement se poursuit en 2025 avec un nouvel emprunt de 850 000 € pour un capital remboursé de 1 250 250 € soit un endettement global de 9 260 000 €. Cet effort sera poursuivi en 2026. Par ailleurs, à compter de 2026, la sécurisation de la dette se renforce avec désormais l'ensemble des emprunts en cours relevant de la catégorie « 1A » de la charte Gissler. La Ville ne comportera plus que des emprunts sur taux fixe ou révisable classique.

#### 3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

La capacité de désendettement en 2025 s'établirait à 9.39.

## 4. Les investissements de la commune

### 4.1 Epargne brute et nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

Année	2025	2026	2025->2026 %
Recettes réelles de fonctionnement	11 039 176 €	10 846 415 €	-1,75 %
<i>dont produits de cession</i>	237 648 €	0 €	-
Dépenses réelles de fonctionnement	9 815 680 €	9 902 356 €	0,88 %
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	0 €	0 €	-
<b>Epargne brute</b>	<b>986 521 €</b>	<b>944 059 €</b>	<b>-4,3%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>9,13 %</b>	<b>8,70 %</b>	<b>-0,43 point</b>
Amortissement de la dette	1 250 250 €	1 190 000 €	-4,82%
<b>Epargne nette</b>	<b>-263 999 €</b>	<b>-245 941 €</b>	<b>+ 6,84 %</b>
Encours de dette	9 260 000 €	8 920 000 €	-3,67 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>9.39</b>	<b>9.45</b>	<b>+ 0,06 point</b>

## **4.2 Les dépenses d'équipement**

En préliminaire, il convient de rappeler que les éléments apportés au rapport sont des orientations, conformément à sa vocation, et non des indications précises telles que celles figurant aux propositions de budget.

**S'agissant des orientations générales, financières et fiscales**, il est proposé de poursuivre en 2026 les principes suivants déjà mis en œuvre dans la collectivité :

- ➔ **Stabilité des taux de fiscalité locale (pour la 30<sup>ème</sup> année consécutive).**
- ➔ **Diminution de la dette**
- ➔ **Maîtrise des charges de fonctionnement**
- ➔ **Maintien d'une dynamique d'investissement en veillant à la soutenabilité des programmes et en recherche de soutien auprès des partenaires de la Ville.**

**Concernant les orientations relatives au programme d'investissement, celles-ci sont menées selon les axes suivants :**

**1- RECHERCHER une plus grande sobriété.**

Outre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la diminution des charges sera aussi recherchée au travers de l'investissement par des études et travaux programmés. Pour illustrer cette orientation, sont ainsi prévues, par exemple, les actions suivantes :

- Les travaux déjà engagés et qui devront s'achever en 2026 pour la création d'une salle de restauration mutualisée près du groupe scolaire A. Pierjean notamment en termes de sobriété. En effet, tout comme son raccordement à la nouvelle chaudière bois à proximité, ce projet est principalement destiné à permettre aux enfants de déjeuner sur place, dans le périmètre de l'école, pour éviter leur déplacement en bus quotidien vers la commune de Divajeu ;
- Schéma directeur immobilier de l'énergie (SDIE) : menée avec l'appui du syndicat SDED et les services de la communauté de communes (SPEH), les actions et priorisations s'adosseront sur un bilan énergétique global mené à la fois sur les bâtiments soumis par leur dimension et leur nature au décret tertiaire et sur les autres bâtiments municipaux ;
- La poursuite du travail de renouvellement du parc d'éclairage au travers du marché global (pluriannuel) de performance signé en 2025 ;
- La réduction de la consommation d'eau déclinée par diverses actions d'acquisitions de matériels ou de petits travaux concernant les usages dans les services ou bâtiments communaux ;

Ces actions de sobriété répondent par ailleurs aux enjeux environnementaux de préservation de la ressource et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En corollaire, sur le plan environnemental, des dispositions sont prises pour recourir aux énergies renouvelables. La Ville engage un Appel à Manifestation d'Intérêt pour doter une partie de son espace public de panneaux

photovoltaïques avec un rendement économique pour le budget municipal. Le projet de réseau de chaleur de centre-ville est envisagé en 2026 (cf. ci-après, création du budget annexe réseau de chaleur de centre-ville).

## **2- POURSUIVRE l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat**

- Achèvement de la phase priorité 1 et poursuite du programme gare ;
- Programme d'entretien courant des infrastructures de voirie et des bâtiments.
- Contribuer à améliorer l'habitat au travers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour subventionner, aux côtés de l'ANAH, les opérations de travaux et l'animation, et en parallèle et complément des autres soutiens de la Ville à la rénovation des façades et aux initiatives des commerces.
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux ;
- Faire évoluer le confort d'été des bâtiments municipaux et notamment les écoles

## **3- AMELIORER les équipements et services publics communaux**

- Création d'une salle de restauration mutualisée et aménagement du city stade près du groupe scolaire A. Pierjean. Le programme se poursuivra en 2026 dans le cadre d'une autorisation de programme. Ce programme se veut exemplaire sur le plan environnemental en termes de matériaux et de dispositions prises pour assurer une bonne performance thermique ou encore la prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales tout en maîtrisant son emprise au sol pour conserver les atouts du quartier. Il s'inscrit dans un esprit de mutualisation, hors temps scolaire, des différents espaces à l'échelle du quartier. La salle de restauration comme le city stade pourront bénéficier aux habitants ;
- Eglise Saint Sauveur : étude de maîtrise d'œuvre et recherche des financements en vue de lancer la première phase de travaux ;
- Etudes de programmation pour les anciennes Usine Rey ;
- Etude de programmation pour adapter le cinéma EDEN, notamment aux enjeux d'accessibilité ;
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière ;

## **4- S'ADAPTER aux enjeux d'attractivité, de mobilité, de sécurité et d'environnement**

- Mise en œuvre d'aménagements et d'une signalétique pour une meilleure cohabitation des mobilités sur les espaces publics après l'étude CEREMA 2025 ;
- Aménagement de place et placettes en centre ville, dont la place des Moulins : à la suite des études, la mise en œuvre progressive avec au cours des prochaines années des travaux

projetés de plus grande ampleur selon capacité de financement et financements extérieurs à solliciter parmi lesquels l'Etat, le Département, l'Agence de l'Eau au titre du futur contrat Eau et Climat en cours de construction dont la signature est projetée début 2026 ;

- Extension de la vidéo protection en rive gauche (secteur St Louis) ;
- Mener une étude de prévention du risque inondation secteur arbres écrits St Jean.
- Acquisitions foncières.

## **5. Budgets annexes : eau, assainissement, transport, réseau de chaleur du centre ville**

### **5.1 Budget de l'eau**

Le programme d'investissement sera mobilisé pour poursuivre l'étude de schéma directeur eau potable et sa mise en œuvre. La Ville entend adosser son action pour la rendre plus ambitieuse et soutenable au contrat Eau et Climat de l'Agence de l'Eau, au titre de son 12<sup>ème</sup> programme. Ainsi,

- le programme d'instrumentation des Pues destiné à réduire la turbidité de l'eau, sera pris en compte dans l'étude de schéma directeur et fera l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence reportant son engagement en 2026 ;
- La sectorisation du comptage sur le réseau sera recherchée pour améliorer sa connaissance, la détection et la réparation des fuites ;
- Un programme de renouvellement de conduites sera engagé en s'appuyant sur le diagnostic et les priorisations définies par le schéma directeur, orienté vers le remplacement des conduites les plus anciennes et fuyardes, et une action de précaution pour la prévention du risque de diffusion du CVM (*chlorure de vinyle monomère*) ;

Une dotation budgétaire sera également prévue afin de permettre de réaliser des travaux courants d'entretien et de réparation de réseau.

### **5.2 Budget Assainissement**

La Ville entend adosser son action pour la rendre plus ambitieuse et soutenable au contrat Eau et Climat de l'Agence de l'Eau, au titre de son 12<sup>ème</sup> programme. Le programme d'investissement sera mobilisé pour poursuivre la mise en œuvre du schéma intercommunal d'assainissement. L'opportunité des actions restant à mener (quartier St Antoine, déversoirs d'orage) selon un bilan coût/avantages sera réexaminée au préalable en liaison avec le comité de suivi du schéma associant les collectivités concernées aux services de l'Etat. Les améliorations urbaines projetées en centre-ville sur les espaces publics tiendront compte, pour leur localisation de la cohérence avec le programme de l'Agence de l'Eau et le schéma directeur d'assainissement. A ce titre, il est proposé de poursuivre la mise en séparatif des réseaux d'eau usée et eau pluviale. La rue Paul Pons figure parmi les espaces publics prioritaires identifiés.

### **5.3 Budget Transport Mouv'à Crest**

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la navette Mouv'à Crest continue de proposer ses services de transport régulier à la demande. Elle bénéficie depuis 2025 d'un véhicule électrique fourni gracieusement par la Région. Des actions destinées à promouvoir son utilisation et son identification sur l'espace public sont programmées (budget fonctionnement et investissement).

### **5.4 Crédit d'un 4<sup>ème</sup> budget annexe : réseau de chaleur du centre ville**

La Ville projette de mener à bien les travaux de construction du réseau de chaleur du centre-ville. Leur démarrage est prévu en 2026 après les études déjà menées en 2024/2025.